

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 13 décembre 2021, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Cindy VIGNOLA.

Le conseiller Danny Bouchard quitte la séance à 19 h 42 en raison d'un appel des services d'urgence.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;
PÉRIODE DE QUESTIONS
2. Résolution – adoption du procès-verbal;
3. Résolution – adoption des comptes à payer;
4. Résolution pour la nomination d'un maire suppléant;
5. Résolution pour accepter l'embauche de Monsieur Yann Shaw au poste de directeur du Service de sécurité incendie;
6. Résolution pour accepter l'embauche de Monsieur Olivier Bouchard au poste de directeur des Services techniques;
7. Résolution pour nommer temporairement Monsieur Jonathan Truchon au poste de contremaître des Services techniques pour la période du 15 décembre 2021 au 3 janvier 2022;
8. Résolution pour accepter l'embauche de Monsieur Xavier Lessard au poste d'ambulancier temporaire pour une période de 20 mois;
9. Résolution pour autoriser l'achat d'un panier à neige pour un Volvo L110H;
10. Résolution pour autoriser l'achat d'une distributrice d'articles Distrimag;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

11. Résolution pour autoriser l'achat d'un logiciel Pro-Link Edge master kit Snap-On tools;
12. Résolution pour autoriser l'octroi d'une subvention au service de garde de l'École des découvertes de Fermont pour l'achat de matériel;
13. Résolution pour amender la résolution R21-11-07 afin d'autoriser le paiement final pour la construction de l'usine d'eau potable et pour confirmer l'acceptation définitive des travaux;
14. Résolution pour autoriser une promesse d'achat et l'acquisition de 20 terrains résidentiels;
15. Résolution pour annuler les taxes dues sur l'immeuble situé sur le lot 5 966 342;
16. Résolution pour autoriser Monsieur Étienne Bergeron à assister à la conférence « État du fer au Québec » présentée par Ressource Mines & Industrie;
17. Résolution pour amender l'article 5 de l'amendement de la résolution R21-06-09;
18. Résolution pour mandater la firme d'avocats Cain Lamarre pour procéder dans le dossier de recouvrement des taxes impayées pour la Ville de Fermont;
19. Résolution pour que la Ville de Fermont adhère à la proposition conjointe entre ArcelorMittal et Minerai de fer Québec du 14 septembre 2021 pour une période de cinq années, visant à modifier le nom de la salle Cliffs et à contribuer à des organismes du milieu;
20. Résolution pour demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'amender l'entente de cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État à des fins industrielles en faveur de la Ville de Fermont conclue le 1^{er} août 2018, afin de tenir compte du nouvel emplacement du projet de parc industriel;
21. Résolution pour accepter la réception des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
22. Résolution pour mandater Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville dans les négociations collectives des cols bleus et des cols blancs;
23. Résolution pour autoriser la libération de la retenue de l'acceptation provisoire – travaux d'infrastructures rue du parc;
24. Résolution pour autoriser le paiement pour les travaux de réfection de la rue du parc, décompte numéro 4;

PÉRIODE DE QUESTIONS

AFFAIRES DIVERSES

25. Résolution – fermeture de la séance.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-12-01 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La résolution R21-12-08 est retirée de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R21-12-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R21-12-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 30 novembre 2021, au montant de **2 535 000,86 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 12-21

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19*, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 2 535 000,86 \$

Paiements internet : 3615 à 3624; 3626 à 3631; 3633 à 3642 347 303,86 \$

Paiements par chèque : 26078 à 26175 1 666 115,60 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

Paiements par Transphère : S10565 à S10620	174 121,94 \$
Chèques de moins de 1 000 \$	26 710,12 \$
Chèques de plus de 1 000 \$	2 160 831,28 \$
	<u>2 187 541,40 \$</u>
Dépôts de paies # 44 à 47	347 459,46 \$
GRAND TOTAL	<u>2 535 000,86 \$</u>

Sandra GAGNON,
Trésorière.

R21-12-04

RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseiller Bernard DUPONT soit et est par la présente nommé maire SUPPLÉANT, pour une période de quatre mois, tel que stipulé à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE

R21-12-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR YANN SHAW AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour combler le poste de directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Yann Shaw et sa réussite de toutes les étapes de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER Monsieur Yann Shaw au poste de directeur du Service de sécurité incendie pour une entrée en fonction effective le 14 décembre 2021;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Fermont et à la convention d'embauche convenue avec le candidat le 10 décembre 2021;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-12-06

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR OLIVIER BOUCHARD AU POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour combler le poste de directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Olivier Bouchard, ingénieur, et sa réussite de toutes les étapes de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER Monsieur Olivier Bouchard, ingénieur, au poste de directeur des Services techniques pour une entrée en fonction effective le 10 janvier 2022;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Fermont et à la convention d'embauche convenue avec le candidat le 2 décembre 2021;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R21-12-07

RÉSOLUTION POUR NOMMER TEMPORAIREMENT MONSIEUR JONATHAN TRUCHON AU POSTE DE CONTREMAÎTRE PAR INTERIM DES SERVICES TECHNIQUES POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2021 AU 3 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT le manque de personnel aux Services techniques et la période des Fêtes qui approche;

CONSIDÉRANT qu'un directeur pour les Services techniques vient d'être embauché, mais qu'il entrera en fonction le 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer que les Services techniques poursuivent normalement et sécuritairement leurs opérations et les services à la population;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Truchon a effectué des périodes de garde aux Services techniques au cours des récentes semaines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE NOMMER temporairement Monsieur Jonathan Truchon au poste de contremaître des Services techniques pour la période du 15 décembre 2021 au 3 janvier 2022 et, suivant cette période, sur demande par le directeur général, Monsieur Claude Gagné, selon disponibilité;

QUE les conditions d'assignation temporaire soient celles de l'entente de conditions de travail des cadres en vigueur, notamment une rémunération de classe 4 échelon 6;

DE MANDATER et d'autoriser le directeur général, Monsieur Claude Gagné, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**R21-12-08 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR XAVIER
LESSARD AU POSTE D'AMBULANCIER TEMPORAIRE POUR UNE
PÉRIODE DE 20 MOIS**

ANNULÉE

**R21-12-09 RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN PANIER À NEIGE POUR
UN VOLVO L110H**

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Garier totalise un montant de 14 220 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lemonde, contremaître aux Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'un panier à neige pour un Volvo L110H pour un montant total de 14 220 \$ avant taxes, chez l'entreprise Garier;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 22 330 00 640;

ADOPTÉE

**R21-12-10 RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE DISTRIBUTRICE
D'ARTICLES DISTRIMAG**

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Applied totalise un montant de 13 925 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lemonde, contremaître aux Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'une distributrice d'articles de marque Distrimag pour un montant total de 13 925 \$ avant taxes, chez l'entreprise Applied;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02 330 00 640;

ADOPTÉE

R21-12-11

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN LOGICIEL PRO-LINK EDGE MASTER KIT SNAP-ON TOOLS

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Outils JPR inc. totalise un montant de 12 995 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lemonde, contremaître aux Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'un logiciel Pro-Link Edge master kit Snap-On tools pour un montant total de 12 995 \$, avant taxes, chez l'entreprise Outils JPR inc.;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux postes budgétaires 02 320 00 414 et 02 330 00 414;

ADOPTÉE

R21-12-12

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DES DÉCOUVERTES DE FERMONT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière transmise par Monsieur Khaled Kharchaf, directeur adjoint, de l'École des découvertes;

CONSIDÉRANT QUE les sommes demandées permettront l'acquisition d'un logiciel de gestion des présences, l'achat de matériel de cuisine et la formation des intervenantes pour la formation RCR;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil octroient une subvention d'un montant maximal de 3 800 \$ au service de garde de l'École des découvertes sur présentation des pièces justificatives pour l'achat de matériel, de la formation RCR et l'achat d'un logiciel de gestion des présences;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02 702 90 970;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-12-13

RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R21-11-07 AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT FINAL POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE ET POUR CONFIRMER L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE les quittances finales n'ont pas été totalement reçues;

CONSIDÉRANT QU'une dernière facture était manquante de la part de Groupe Michel Leclerc;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution R21-11-07 de la manière suivante : d'autoriser le paiement de la facture finale au montant de 16 739,19 \$ incluant les taxes, à Groupe Michel Leclerc relative à la construction de l'usine d'eau potable;

ET

DE PAYER la retenue de 552 524,45 \$ incluant les taxes à Groupe Michel Leclerc lors de la réception des quittances finales;

ADOPTÉE

R21-12-14

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE PROMESSE D'ACHAT ET L'ACQUISITION DE 20 TERRAINS RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont connaît une pénurie de logements et que l'annonce récente de travaux d'expansion et de nouveaux projets miniers accentuera cette pénurie à court et moyen termes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont est fréquemment sollicitée par des organismes communautaires et entreprises de services de proximité (alimentation, garderie, etc.) afin d'aider à l'hébergement de travailleurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont souhaite acheter vingt terrains résidentiels desservis par des infrastructures municipales afin de soutenir l'implantation de nouveaux logements à coût abordable pour la population de Fermont et notamment d'appuyer l'OBNL incorporé à cette fin, soit la Société d'habitation communautaire de Fermont;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9363-5712 Québec inc. a signalé son intérêt à vendre 20 terrains en zone résidentielle dans le secteur des rues La Vérendrye et Radisson;

CONSIDÉRANT qu'une telle transaction est autorisée par l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19;

CONSIDÉRANT qu'une telle acquisition contribuera positivement et durablement à solutionner la pénurie de logements pour la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec ArcelorMittal afin qu'elle soutienne financièrement le présent projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont dispose des crédits suffisants pour conclure la transaction immobilière mentionnée à la présente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

DE TRANSMETTRE une offre d'achat à l'entreprise 9363-5712 Québec inc. pour les immeubles suivants : 43, rue Radisson, 39, rue Radisson, 33, rue Radisson, 29, rue Radisson, 23, rue Radisson, 19, rue Radisson, 15, rue Radisson, 11, rue Radisson, 5, rue Radisson, 1, rue Radisson 18, rue de La Vérendrye, 14, rue de La Vérendrye, 10, rue de La Vérendrye, 6, rue de La Vérendrye, 3, rue de La Vérendrye, 7, rue de La Vérendrye, 9, rue de La Vérendrye, 13, rue de La Vérendrye, 17, rue de La Vérendrye, 21, rue de La Vérendrye, tous situés à Fermont, désignés comme étant les lots numéros 5 965 807, 5 965 833, 5 965 834, 5 965 837, 5 965 839, 5 965 841, 5 965 844, 5 965 846, 5 965 849, 5 965 860, 5 965 832, 5 965 835, 5 965 856, 5 965 858, 5 965 857, 5 965 855, 5 965 853, 5 965 852, 5 965 809, 5 965 808, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, pour un montant de 1 700 000 \$ plus taxes, et aux conditions énoncées à l'offre d'achat déposée par la Ville de Fermont suivant l'adoption des présentes;

DE MANDATER M^e Mélanie Boulay, notaire, pour compléter la présente transaction immobilière et préparer l'acte de cession et documents afférents, suivant l'acceptation de ladite offre par 9363-5712 Québec inc.;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Madame Marie Philippe Couture, greffière, ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents aux fins de la présente;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE

R21-12-15

RÉSOLUTION POUR ANNULER LES TAXES DUES SUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 966 342

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a fait l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot 5 966 342;

CONSIDÉRANT QUE des taxes étaient dues sur l'immeuble pour un montant de 174 208,06 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a obtenu un prix avantageux puisque des taxes étaient dues sur l'immeuble;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'annulation des taxes dues sur l'immeuble situé sur le lot 5 966 342;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-12-16

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR ÉTIENNE BERGERON À
ASSISTER À LA CONFÉRENCE « ÉTAT DU FER AU QUÉBEC »
PRÉSENTÉE PAR RESSOURCES MINES & INDUSTRIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire qu'un représentant participe à la conférence sur l'état du fer au Québec présentée par Ressources Mines & Industrie qui se tiendra les 8 et 9 février prochain dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Étienne Bergeron est la personne désignée pour assister à la conférence;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le déplacement, l'hébergement et la conférence ne devraient pas dépasser 5 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur Étienne Bergeron à assister à la conférence « État du fer au Québec » qui se tiendra les 8 et 9 février prochain pour un montant n'excédant pas 5 000 \$.

ADOPTÉE

R21-12-17

**RÉSOLUTION POUR AMENDER L'ARTICLE 5 DE L'AMENDEMENT DE LA
RÉSOLUTION R21-06-09**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER l'article 5 de la façon suivante : d'autoriser la greffière, Madame Marie Philippe Couture, à signer un nouvel amendement à l'entente concernant les lots 5 966 932, 5 966 933, 5 966 934, 5 966 956, 5 966 957, 5 966 959 pour modifier l'article 5 et reporter la date d'échéance des travaux au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

R21-12-18

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE
POUR PROCÉDER DANS LE DOSSIER DE RECOUVREMENT DES TAXES
IMPAYÉES POUR LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comptes de taxes demeurent impayés, et ce, malgré des avis de rappel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la firme d'avocats Cain Lamarre afin qu'elle puisse procéder dans le dossier des taxes impayées pour la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-12-19

RÉSOLUTION POUR QUE LA VILLE DE FERMONT ADHÈRE À LA PROPOSITION CONJOINTE ENTRE ARCELORMITTAL ET MINERAI DE FER QUÉBEC DU 14 SEPTEMBRE 2021 POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANNÉES, VISANT À MODIFIER LE NOM DE LA SALLE CLIFFS ET À CONTRIBUER À DES ORGANISMES DU MILIEU

CONSIDÉRANT la proposition conjointe présentée le 14 septembre 2021 par ArcelorMittal et Minerai de fer Québec, afin de créer un comité de partenaires avec la Ville de Fermont pour soutenir financièrement des activités, projets et initiatives des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT que ce comité aura également pour mission de recommander au Conseil municipal un nouveau nom pour la salle Cliffs et d'accorder l'espace requis pour la diffusion des signatures corporatives d'ArcelorMittal et Minerai de fer Québec;

CONSIDÉRANT que la population de Fermont sera consultée pour suggérer des choix de nouveau nom pour la salle Cliffs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'en date de la présente, la Ville de Fermont adhère à la proposition conjointe du 14 septembre 2021 pour une période de cinq années;

QUE Monsieur Claude Gagné, directeur général, soit autorisé et mandaté afin de siéger audit comité de partenaires et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et qu'il fasse périodiquement rapport au conseil municipal;

QUE Monsieur Claude Gagné, directeur général, puisse s'adjoindre au besoin Madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, et/ou Madame Marie Philippe Couture, greffière et responsable des communications, afin de siéger audit comité;

QUE soit remerciées les sociétés ArcelorMittal et Minerai de fer Québec pour leur support à la communauté de Fermont.

ADOPTÉE

R21-12-20

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES D'AMENDER L'ENTENTE DE CESSION À TITRE GRATUIT DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À DES FINS INDUSTRIELLES EN FAVEUR DE LA VILLE DE FERMONT CONCLUE LE 1^{ER} AOÛT 2018, AFIN DE TENIR COMPTE DU NOUVEL EMPLACEMENT DU PROJET DE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT l'entente de cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État à des fins industrielles en faveur de la Ville de Fermont conclue le 1^{er} août 2018 avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déplacer le projet de parc industriel afin d'éviter l'occupation de milieux humides et ainsi réduire au maximum les impacts sur le milieu naturel;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT que ladite entente comporte une description des terres cédées, notamment par ses annexes 1 et 2, et qu'il y a lieu de modifier celles-ci pour tenir compte du déplacement du projet de parc industriel;

CONSIDÉRANT le relevé terrain et la description technique du nouveau site du parc industriel réalisés par Girard, Tremblay et Gilbert, arpenteurs-géomètres, dûment mandatés par la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT que ladite description technique a été transmise aux représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de modifier conséquemment l'entente de cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État à des fins industrielles en faveur de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'amender l'entente de cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État à des fins industrielles en faveur de la Ville de Fermont conclue le 1^{er} août 2018, afin de tenir compte du nouvel emplacement du projet de parc industriel;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R21-12-21

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA RÉCEPTION DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le directeur général a déposé au conseil municipal le rapport d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les recommandations présentées dans le rapport d'audit daté du 23 novembre 2021 et de demander à la direction municipale d'entamer les actions nécessaires pour y répondre.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-12-22

RÉSOLUTION POUR MANDATER MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL À REPRÉSENTER ET À AGIR POUR ET AU NOM DE LA VILLE DANS LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DES COLS BLEUS ET DES COLS BLANCS

CONSIDÉRANT que les conventions collectives entre les cols bleus et les cols blancs de la Ville de Fermont viennent à échéance le 28 février 2022;

CONSIDÉRANT l'avis de négociation daté du 2 décembre transmis par le Syndicat des Métallos local 5778;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant officiel de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont;

QUE le représentant désigné fasse rapport périodiquement au conseil municipal;

QUE le représentant désigné puisse s'adjoindre les ressources nécessaires à la négociation, notamment le personnel cadre et les services professionnels du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec;

ADOPTÉE

R21-12-23

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA LIBÉRATION RETENUE SUR L'ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE DU PARC

CONSIDÉRANT les résolutions R21-08-14, R21-09-16 et R21-11-06 autorisant le paiement des travaux d'infrastructures sur la rue du Parc suivant les décomptes n^{os} 1, 2 et 3 de la part de l'entreprise Dexter;

CONSIDÉRANT les retenues contractuelles de dix pour cent (10 %) sur les décomptes n^{os} 1, 2 et 3 ci-avant mentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et directeur des Services techniques par intérim, Monsieur Claude Gagné, d'acceptation provisoire des travaux et de libération de la moitié des retenues de 301 598,59 \$ soit cinq pour cent (5 %) des décomptes n^{os} 1, 2 et 3, au montant de 150 799,30 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le versement de 150 799,30 \$ à l'entreprise Dexter représentant la libération des retenues sur acceptation provisoire sur les décomptes n^{os} 1, 2 et 3 pour les travaux d'infrastructures sur la rue du Parc;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 22 320 00 721;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Claude Gagné, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R21-12-24

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU PARC – DÉCOMPTÉ NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés pour la réfection de la rue du Parc à Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des décomptes progressifs est prévu au devis;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 757 546,11 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Dexter Québec Inc. relatif à des travaux de réfection de la rue du Parc – Décompte numéro 4, approuvé par le directeur par intérim des Services techniques et directeur général, monsieur Claude Gagné;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 22 320 00 721;

ADOPTÉE

R21-12-25

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE